**DISCOURS du Haut-commissaire de la République,**

**Dominique SORAIN**

**Ouverture du conseil territorial de prévention de la délinquance**

**19 novembre 2019**

**Présidence de la Polynésie française**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Monsieur le Procureur Général près la Cour d’Appel de Papeete,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Monsieur le Procureur,

Mon Colonel,

Monsieur le Directeur de la sécurité publique,

Mesdames et Messieurs les chefs de service de l’Etat et du Pays,

Mesdames, Messieurs, les maires,

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des associations,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, tout d’abord, je souhaite vous remercier d’accueillir à nouveau la réunion du « Conseil territorial de prévention de la délinquance » dans sa formation plénière.

Le choix des lieux pourrait sembler de prime abord anecdotique, pourtant, le fait de rassembler les acteurs de la prévention ici, à la Présidence témoigne du fait que si la sécurité est la mission première de l’Etat, la prévention de la délinquance n’est, quant à elle, pas l’apanage des seuls services de l’Etat mais bel et bien l’affaire de tous : Pays, Justice, communes mais également celle du monde associatif dont je tiens à saluer ici l’engagement sans faille depuis de nombreuses années.

Et face aux différents phénomènes auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui (j’aurai l’occasion d’y revenir), cette mobilisation et cet engagement de tous, en lien permanent avec les réalités du terrain, avec la vie des familles polynésiennes, ne sont pas de vains mots mais un gage d’efficacité.

C’est donc la première fois depuis ma prise de fonction que je co-préside avec vous et le Procureur général ce conseil de prévention.

J’ai toujours plaisir à venir m’exprimer devant ce type d’assemblée parce que ces moments privilégiés sont toujours l’occasion d’un échange riche et constructif.

La prévention de la délinquance constitue une priorité affirmée depuis plusieurs années par les pouvoirs publics. La création de ce conseil de prévention répond, dans cet esprit, à un besoin de mobilisation et de coordination des différents acteurs de la prévention.

L’enjeu majeur en matière de sécurité pour nos concitoyens, ici, en Polynésie française, comme partout sur le territoire national, concerne la sécurité du quotidien, celle de tous les jours, la lutte contre les violences, contre les atteintes aux biens, contre les trafics en tous genres qui entretiennent un sentiment d’insécurité.

Plutôt que de présenter un bilan exhaustif de l’état de la délinquance en Polynésie française qui n’aurait que peu de sens alors que l’année n’est pas terminée, je préfère partager avec vous les indicateurs les plus significatifs.

Je profite de l’occasion qui m’est donnée pour saluer le travail des forces de l’ordre chaque jour sur l’ensemble du territoire, le plus étendu des territoires ultras marins ! Car les résultats sont là : **la délinquance en Polynésie française est contenue et se situe dans les moyennes basses de l’outre-mer :**

*Pour les atteintes aux biens,*

Le **nombre de faits constatés pour 1000 habitants** en Polynésie française est de **16,08** quand le ratio national est de **26,83** et de + de 20 en moyenne sur le reste de l’Outre-mer.

*Pour les atteintes volontaires à l’intégrité physique,*

Le **nombre de faits constatés pour 1000 habitants** en Polynésie française est de **8,62** quand le ratio national est de **8,35**, plaçant la Polynésie bien derrière l’ensemble des outre-mer (la Guyane 16,89 et la Guadeloupe 13,34).

Les taux d’élucidation de l’ordre de 85% en matière de violence, témoignent de l’implication et de l’efficacité de l’action des forces de l’ordre mais ne doivent pas faire oublier que les problématiques en matière de délinquance existent et qu’il convient d’y faire face.

Ainsi, malgré ces chiffres, qui reflètent une délinquance générale contenue, des phénomènes dont l’évolution est rapide nous préoccupent fortement :

* Les addictions et la montée en puissance de l’ICE
* Les violences intrafamiliales dont le taux élevé ne diminue pas
* La mortalité routière dramatiquement élevée alors que les nombre d’accidents diminue fortement

Dans ce contexte, il ne faut donc pas relâcher notre attention et lutter résolument contre ces évolutions inquiétantes. Bien sûr, les forces de sécurité intérieure seront toujours là pour faire respecter l’ordre Républicain et assurer la tranquillité publique. Bien sûr, la répression à elle seule ne suffira pas et il nous faut lutter collectivement à travers un plan de prévention partagé et impliquant tous les acteurs.

Ce temps de bilan à mi-parcours permettra donc de faire le point sur la mise en œuvre du plan de prévention acté pour la période 2018-2020 : les actions réalisées, les perspectives pour l’année à venir et les ajustements envisagés.

Le plan, tel qu’il a été validé le 13 novembre 2018, comporte 4 priorités qui sont issues du diagnostic territorial de la délinquance en Polynésie française.

1. **Lutte contre les addictions**

*L’ICE une préoccupation majeure*

L’ensemble des agrégats en matière d’infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) augmente : si les prises de Paka évoluent, il importe de retenir que c’est le volume du trafic d’ICE qui mobilise l’attention. En effet, **ces derniers mois ont été marqués par de nombreux démantèlements de réseaux d’importation, voire de fabrication et de revente d’ICE.**

**En 2018, les services de police, unités de gendarmerie et de la direction régionale de la douane  ont initié 653 affaires contre 452 en 2017 (+ 44%).**

Si l’on peut se satisfaire de ces résultats qui témoignent de l’efficacité du travail d’initiative des forces de sécurité, Police, gendarmerie, service des douanes, GIR ils confirment également que la problématique est bien ancrée sur le territoire.

Les implications en matière de sécurité publique, mais également en matière de santé publique sont inquiétantes tant **la consommation d’ICE concerne aujourd’hui toutes les franges de la population** : jeunes et moins jeunes, personnes insérées ou non, riches ou plus précarisés. Cette banalisation du produit doit nous faire réagir et nous mobiliser pour lutter ensemble efficacement contre sa diffusion. C’est la raison pour laquelle, conformément à notre engagement en 2018, le haut-commissariat a sollicité et obtenu des budgets MILDECA pour participer à une campagne de prévention coordonnée avec le Pays.

*La consommation d’alcool a des répercussions sur l’ensemble des comportements délictueux*

La consommation d’alcool reste toujours problématique en Polynésie française : **la grande majorité des délits commis notamment en matière de violence et de délinquance routière le sont dans un contexte d’alcoolisation massive**. La consommation d’alcool est de plus en plus précoce malgré les campagnes de sensibilisation et une application de la réglementation plus stricte.

1. **Prévention de la délinquance des mineurs**.

La mise en cause des mineurs dans les différents faits constatés est en légère baisse par rapport à l’année 2018.

La lutte contre la délinquance des mineurs doit évidemment intervenir au sein même de l’école. C’est pour cette raison que cette priorité du plan local de prévention de la délinquance s’est déclinée autour de la poursuite d’efforts importants consentis notamment par les services de l’éducation en lien avec les différents partenaires de l’Etat, du Pays et du monde associatif pour lutter avec force contre l’absentéisme et le décrochage scolaire.

1. **Lutte contre les violences intrafamiliales**

La violence familiale est un phénomène universel. Elle est enracinée dans toutes les cultures, sur tous les continents, dans tous les milieux sociaux. Elle constitue un problème social grave par son ampleur dans le monde et par les coûts humains et sociaux considérables qu’elle entraîne.

A l’heure où l’ensemble du territoire national se mobilise pour lutter à tous les niveaux contre les violences conjugales dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre dernier par le Premier ministre, **il convient d’avoir une lecture lucide de l’ampleur et de la singularité du phénomène en Polynésie française**. C’est la raison pour laquelle, avec le Président du Pays et le Procureur général, nous avons organisé le 15 octobre dernier une déclinaison locale de ce Grenelle avec l’ensemble des acteurs mobilisés notamment les associations.

En effet, les statistiques *(qui se basent sur le nombre de faits constatés)* placent la Polynésie française en tête des **violences conjugales** sur le plan national.

* 4 morts en 2018 (3 femmes, 1 homme)
* 2 morts en 2019 (2 femmes)

**Cela représente 14,2 tués pour 1 million d’habitants quand le plus haut taux en métropole est de 3,1 pour 1 million (7,4 en Guyane).**

En 2018, 3,7 victimes de coups et blessures pour 1000 habitants contre 1,5 en France métropolitaine.

Ces chiffres qui sont beaucoup trop élevés doivent nous alerter et faire réagir l’ensemble de la population d’autant plus que la mobilisation des associations est très importante en Polynésie française.

En effet, cette réunion aura démontré l’implication de l’ensemble des acteurs au travers d’actions concrètes mises en œuvre depuis 2016 dans tous les domaines : judiciaires, administratifs, psycho sociaux…

Cette réunion aura aussi démontré :

* que la route était encore longue pour accompagner auteurs et victimes dans un circuit de sortie de la violence.

- que la disparité des dispositifs sur l’ensemble du territoire de la Polynésie française créait des iniquités de traitement selon que l’on est victime ou auteur à Tahiti ou dans les archipels avec des effets induits en matière d’hébergement d’urgence (places limitées), de prise en charge, d’accompagnements judiciaires….

C’est sur tous ces points que nous devons, ensemble, encore progresser tout autant que sur la définition de la violence qui **est complexe et protéiforme**, pouvant se manifester en violence physique, sexuelle, verbale, psychologique… **Aucune violence n’est semblable aux autres** : les victimes, les circonstances, les auteurs sont à chaque fois différents. **Si elles concernent en tout premier lieu les femmes, il n’y a pas d’exclusivité féminine au statut de victime,** tout comme il ne peut y avoir de déni de principe des violences exercées par les femmes.

**Les violences intrafamiliales ne se résument pas aux violences conjugales mais incluent également les violences sur les enfants, sur les personnes vulnérables et ascendantes mais également au sein d’une même fratrie**. Ces violences qui s’exercent dans l’intimité de la famille doivent également trouver une écoute pour une meilleure prise en compte la parole des victimes mais également des réponses concrètes pour les protéger et sanctionner les auteurs.

Le CLAV que nous allons installer à l’issue de ce CTPD sera un outil complémentaire aux travaux de ce CTPD car il a notamment vocation à assurer la structuration, la coordination, la mise en œuvre et l’amélioration des dispositifs locaux d’aide aux victimes d’infractions pénales notamment au travers d’un schéma territorial d’aide aux victimes qu’il nous reste à construire ensemble.

1. **La lutte contre la délinquance routière**

Cette nouvelle priorité du plan 2018-2020 est la conséquence d’un constat : **en fin d’année dernière il y a eu une augmentation significative du nombre de morts sur les routes**. Si la prévention routière est une compétence du Pays, il n’en reste pas moins que l’Etat s’engage à ses côtés sur le volet répressif mais également sur des actions de prévention.

En effet, depuis quelques années, le nombre d’accidents est en baisse significative de moins 30 %, le nombre de tués, quant à lui est passé de 24 en 2017 à 36 en 2018.

L’analyse de l’accidentologie tout autant que la nature et le nombre des infractions relevées mettent en évidence des comportements inadaptés et délictueux.

En cause :

* La consommation d’alcool dans 46% des accidents mortels recensés ;
* la vitesse inadaptée ou excessive dans 58% des accidents mortels recensés.
* non port du casque 44%
* non port de la ceinture de sécurité 20%

Ce sont les jeunes usagers de 2 roues qui paient le plus lourd tribut : en 2018, sur les 36 tués 18 étaient des conducteurs de 2 roues et 15 avaient moins de 25 ans. Le non port des équipements de sécurité (casque, siège auto, ceinture, éclairage des vélos…) est un facteur aggravant.

Si les opérations de contrôle ont été intensifiées depuis 2018 force est de constater que les infractions relevées sur l’année 2019 restent élevées pour un réseau routier limité et que les comportements persistent notamment en matière de consommation d’alcool (+5%), les conduites sans permis (+4,6%) et de conduites à risques (excès de vitesse +8% par exemple).

C’est face à la nécessité de changer les comportements pour que la route soit moins accidentogène que de nombreuses actions de prévention sont déployées pour sensibiliser la population. Elles concernent au premier chef le plus jeune public avec pour objectif de lui faire acquérir au plus tôt les bons réflexes et les conducteurs aguerris dont l’expérience montre que leurs connaissances en matière de code de la route sont très relatives.

C’est la raison pour laquelle l’Etat et le Pays se sont engagés dans un l’organisation d’un grand jeu concours, permettant aux polynésiens de s’approprier la problématique et de s’exprimer autour d’une question : « comment sauver des vies sur les routes ? ». Cette opération qui entre dans une phase de vote du public pour élire la meilleure vidéo et devenir le spot de prévention pour cette fin d’année a rencontré un réel succès tant du point de vue du nombre de capsules vidéo reçues (34) que de la créativité dont on fait montre les participants. Vous pourrez en juger par vous-même en votant sur la page facebook du Haut-commissariat jusqu’au 22 novembre 12H00.

La prévention de la délinquance est en perpétuelle évolution depuis la loi du 5 mars 2007 qui consacre la responsabilité centrale des maires en la matière au travers de CLSPD qui répondent à un besoin de coordination des différents acteurs de la prévention. Les *tavana* peuvent s’appuyer sur la Police et la Gendarmerie dans le cadre de la Police de sécurité du quotidien (PSQ) qui a vocation à rendre les forces de l’ordre plus visibles sur le terrain, plus accessibles pour prendre en compte la réalité de la délinquance telle qu’elle est vécue par nos concitoyens, pour mieux identifier les difficultés et trouver des réponses adaptées.

Validé le 13 novembre 2018, le plan du comité territorial de Prévention de la délinquance a été élaborée en privilégiant 4 axes de construction :
Offrir un format opérationnel, fixer des objectifs réalistes qui sont évalués régulièrement, au moins une fois par an, être dans une dynamique continue de co-construction, tout au long de la durée de la stratégie, avec tous les acteurs, enrichir les actions menées en introduisant les axes utiles des politiques publiques transversales comme la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Nous devons, collectivement nous efforcer désormais de poursuivre les actions engagées pour les faire fructifier et n’avoir de cesse que d’être en perpétuelle adaptation pour répondre, collectivement aux préoccupations de nos concitoyens en matière de sécurité et de protection.